



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° EN13168-1401_0001

1. Code d'identification unique du Produit type :

EN13168-1401

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

FIBRALITH CLARTÉ, FIBRALITH CB, FIBRALITH A2, FIBRALITH A2 CLARTÉ, FIBRALITH A2 CB

FIBRA ULTRA FM, FIBRA ULTRA FC, FIBRASTYRENE DB35 FEU E, FIBRASTYRENE DB 35 COUPE FEU, FIBRASTYRENE A, FIBRASTYRENE E, FIBRASTYRENE FEU A, FIBRASTYRENE FEU E, FIBRASTYRENE COUPE FEU

3. Usages prévus du produit de construction :

Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

**KNAUF SAS
Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Non Applicable

6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Système 1 pour la Réaction au feu des produits FIBRALITH

Système 3 pour les produits FIBRA ULTRA & FIBRASTYRENE et autres caractéristiques des produits FIBRALITH

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB (Organisme Notifié n°0679), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon les systèmes 1 & 3.

a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non Applicable



9. Performances déclarées :

Designations commerciales		Caractéristiques essentielles selon EN 13168 : 2012																	
		Réaction au feu	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation
FIBRALITH CLARTÉ	B-s1,d0	NPD	Conforme	A+	NPD		Résistance thermique R_D (m ² .K/W) (1)	Conductivité thermique λ_D (W/m.k)	Tolérances épaisseurs, classe	Transmission de la vapeur d'eau μ	Contrainte en compression à 10% de déformation (kPa)	Charge ponctuelle	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)	Résistance à la flexion (kPa)	(2)	Résistance thermique	Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression
FIBRALITH CB	B-s1,d0	NPD	Conforme	A+	NPD		de 0.15 (e=15mm) à 1.25 (e=100mm)	0.080	T1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD	NPD
FIBRALITH A2	A2-s1,d0	NPD	Conforme	A+	NPD		de 0.15 (e=20mm) à 0.25 (e=35mm)	0.120	T1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD	NPD
FIBRALITH A2 CLARTÉ	A2-s1,d0	NPD	Conforme	A+	NPD		de 0.15 (e=20mm) à 0.25 (e=35mm)	0.120	T1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD	NPD
FIBRALITH A2 CB	A2-s1,d0	NPD	Conforme	A+	NPD		de 0.15 (e=20mm) à 0.25 (e=35mm)	0.120	T1	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD	NPD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.

(2) Selon EN13168 : Les performances de réaction au feu des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.

(3) Selon EN13168 : La conductivité des produits en laine de bois (WW) ne varie pas avec le temps.

Designations commerciales	Réaction au feu		Perméabilité à l'eau		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Coefficient d'absorption acoustique		Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau		Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	
	Réaction au feu	Réaction au feu	Absorption d'eau	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique R_D (m ² .K/W) (1)	Conductivité thermique λ_D (W/m.k)	Tolérances épaisseurs, classe	Transmission de la vapeur d'eau μ	Contrainte en compression à 10% de déformation (kPa)	Charge ponctuelle	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)	Résistance à la flexion (kPa)		Résistance thermique	Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression	
FIBRA ULTRA FM	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 1,00 (e=35mm) à 10,05 (e=325mm)	EPS 0,032 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRA ULTRA FC	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 0,90 (e=35mm) à 9,95 (e=325mm)	EPS 0,032 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE D35 FEU E	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 2,45 (e=100mm) à 3,85 (e=150mm)	EPS 0,035 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE DB 35 COUPE FEU	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 2,20 (e=100mm) à 3,60 (e=150mm)	EPS 0,035 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE A	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 0,85 (e=35mm) à 3,85 (e=150mm)	EPS 0,038 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE E	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 0,75 (e=35mm) à 3,80 (e=150mm)	EPS 0,038 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE FEU A	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 1,00 (e=50mm) à 3,65 (e=150mm)	EPS 0,038 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE FEU E	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 0,95 (e=50mm) à 3,60 (e=150mm)	EPS 0,038 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		
FIBRASTYRENE Coupe-Feu	E	E	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD	de 2,05 (e=100mm) à 3,35 (e=150mm)	EPS 0,038 WV 0,080	T1	NPD						(2)	(3)	(3)	NPD		

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.

(2) Selon EN13168 : Les performances de réaction au feu des produits en laine de bois (WV) ne varient pas avec le temps.

(3) Selon EN13168 : La conductivité des produits en laine de bois (WV) ne varie pas avec le temps.



10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

..... M. Denis KLEIBER, Directeur Général

A Wolfgantzen, le 26 juin 2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes and a final downward stroke.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification du produit : **FIBRALITH**
- Panneau de la gamme FIBRALITH : Fibralth, Fibralth Clarté, Fibralth FM, Fibralth ITEx, Fibralth A2, Fibralth Armé, quelle que soit la finition d'usinage.
- 1.2. Utilisation du produit : **Panneau rigide destiné au plafond de locaux nécessitant une correction acoustique ou bien à un plancher sur vide sanitaire, d'un passage ouvert, d'un parking ou d'un haut de sous-sol...**
- 1.3. Identification de la société : **KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN**
 Téléphone : +33 3 89 72 11 12
 Email : eric.henneke@knauf.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **ORFILA : +33 1 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :

Le produit n'est associé à aucun symbole de danger

 Principaux dangers : **NEANT**

 Dangers particuliers: **Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit.**
 Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.

 Fibres : **Pour être respirée et se déposer dans les zones alvéolaires, une fibre doit être de diamètre inférieur à 3.5µm et de longueur maximum de 250µm.**
Or nos panneaux sont constitués de laine de bois obtenue par rabotage de bois, d'épaisseur d'au moins 0.2mm, de largeur d'au moins 1mm et de longueur variable mais de l'ordre de plusieurs centimètres. De par ces dimensions, nos panneaux ne présentent aucun risque.
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

 Caractérisation chimique : **Panneau homogène de laine de bois, constitué de fibres d'épicéa ou de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment.**

Principal Composant :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
Laine de bois	> 50%	/	aucun	aucune

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Autres Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 40%	65997-15-1 / 266-043-4	Xi	R37, 38, 41, 43
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 15%	1305-62-0 / 215-137-3	Xi	R38, 41

Aucun composant ou additif n'est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières en cas de découpe à la scie circulaire), consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : aucune mesure particulière.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés. A noter que le produit est peu combustible mais non inflammable

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : aucun

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :

Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Aucun équipement spécial. Equipement de protection habituel

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Aucune mesure particulière à respecter si ce n'est d'éviter la formation de poussière.

Ramasser le produit et organiser son élimination conformément à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité.

7.2. Stockage

Stockage au sec, à l'abri des intempéries, requis

Une exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Valeurs limites d'exposition**

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Attention toutefois, en cas d'utilisation anormale du produit, à la formation de poussières et au respect des valeurs réglementaires correspondantes :

VME poussières inhalables : 10 mg/m³

VME poussières alvéolaires : 5 mg/m³

VME poussières Bois : 1 mg/m³

VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) : 5 mg/m³ (valeur indicative non réglementaire)

8.2. Contrôle de l'exposition

En cas de découpe du produit, si la ventilation ou l'aspiration présente n'est pas jugée suffisante, l'utilisation d'un filtre respiratoire devient nécessaire et suffisante. Des lunettes de protection sont également souhaitables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Etat physique : Solide

Couleur : Variable suivant le type de ciment utilisé : ciment gris ou ciment blanc.
De plus, les panneaux peuvent recevoir une finition peinture

Odeur : Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité : Difficilement inflammable

Masse volumique : 350 à 450 kg/m³

9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible

Classement de réaction au feu : Euroclasse B (B-s1,d0)

Température de décomposition : au-delà de 200°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).

10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer
Bien que prise en masse au sein des panneaux, il est préférable d'éviter les matières susceptibles de réagir avec la chaux : acides et aluminium en présence d'humidité.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances émises lors de la combustion du bois dont la principale est le dioxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Outre le recyclage qui reste à privilégier malgré l'absence de filières de récupération sélective, les déchets de panneaux Fibralth sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Bien que majoritairement composés de bois, la présence de ciment et de chaux ne permet pas d'associer le code déchet bois (17 02 01) aux panneaux Fibralth

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont également recyclables à condition d'être acheminés à minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Conformément à la liste des substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1, le produit ne contient pas de substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

- R37 Irritant pour les voies respiratoires
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification du produit : **FIBRA ULTRA et FIBRASTRYRENE**
 - **Panneau de la gamme Fibra ULTRA** : Fibra ULTRA FM, Fibra ULTRA FC, Fibra ULTRA FM Clarté, Fibra ULTRA FC Clarté., Fibra ULTRA 15 Clarté.
 - **Panneau de la gamme Fibrastyrène** : Fibrastyrène, Fibrastyrène DB, Fibrastyrène Bouche Pore, Fibrastyrène CB, Fibrastyrène Clarté DB35.
- 1.2. Utilisation du produit : Panneau rigide, isolant thermique, destiné :
 - à réaliser l'isolation thermique des planchers.
- 1.3. Identification de la société : KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN
 Téléphone : +33 3 89 72 11 12
 Email : eric.henneke@knauf.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :

Le produit n'est associé à aucun symbole de danger

 Principaux dangers : **NEANT**

 Dangers particuliers: **Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit.**
 Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.

 Fibres : Pour être respirée et se déposer dans les zones alvéolaires, une fibre doit être de diamètre inférieur à 3,5µm et de longueur maximum de 250µm.
 Or nos panneaux sont constitués de laine de bois obtenue par rabotage de bois, d'épaisseur d'au moins 0.2mm, de largeur d'au moins 1mm et de longueur variable mais de l'ordre de plusieurs centimètres. De par ces dimensions, nos panneaux ne présentent aucun risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

 Caractérisation chimique : **Panneau homogène de laine de bois (fibres d'épicéa ou de bois résineux) enrobées de ciment et associées à du polystyrène expansé (PSE) contenant un retardateur de flamme.**

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS ou Index CE	Symbole	Phrases de risque :
polystyrène	> 5%	9003-53-6 / -	aucun	aucune
n-pentane		109-66-0 / 203-692-4	Xn, F+, N	R12, 51/53, 65, 66, 67
Iso- pentane	< 1,5%	78-78-4 / 201-142-8	Xn, F+, N	R12, 51/53, 65, 66, 67
Hexabromocyclododecane ou HBCD	< 0,5%	25637-99-4 / 247-148-4	N	R50/53
Laine de bois	> 15%	/	aucun	aucune
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 40%	65997-15-1 / 266-043-4	Xi	R37, 38, 41, 43
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 15%	1305-62-0 / 215-137-3	Xi	R38, 41

Le HBCD est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1 (voir chapitre 15)

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

- En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières), consulter un médecin en cas de troubles.
- En cas de contact avec la peau : en cas d'irritation, rincer à l'eau avant de laver avec du savon.
- En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer d'éventuelles poussières ou de fines particules. Consulter un médecin en cas de troubles.
- En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés à l'exception du jet d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :

Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois, ainsi que du polystyrène qui est combustible mais ne propage pas le feu une fois la source d'inflammation retirée.

Produits de combustion comprenant du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des traces de bromure d'hydrogène. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces de styrène, d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Pas de flamme nue ni d'autre source d'inflammation à proximité du produit.
Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la contamination des égouts ou des eaux de surface.

Méthodes de nettoyage : En cas de poussières, humidifier la zone à nettoyer avant de ramasser le produit.
Aspirer les poussières plutôt que de les balayer. Organiser l'élimination conformément à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité, en particulier l'absence de flamme nue, de source d'inflammation, d'étincelles...

Toutefois une zone bien ventilée est préférable.

7.2. Stockage

Stockage loin des sources de chaleur et d'inflammation.

Stockage au sec, à l'abri des intempéries.

L'exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles et l'aspect visuel peut se détériorer.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.

Selon les quantités à découper, un masque est également souhaitable.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Valeurs limites d'exposition**

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Certains composants ou substances issues d'une décomposition du produit, présentent les valeurs réglementaires suivantes :

VME pentane (N°CAS 109-66-0 et 78-78-4) :	3000 mg/m ³
VME styrène (N°CAS 100-42-5) :	215 mg/m ³
VLE bromure d'hydrogène (N°CAS 10035-10-6) :	6.7 mg/m ³
VME poussières inhalables :	10 mg/m ³
VME poussières alvéolaires :	5 mg/m ³
VME poussières Bois :	1 mg/m ³
VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) :	5 mg/m ³ (valeur indicative non réglementaire)

8.2. Contrôle de l'exposition

En cas de découpe du produit, si la ventilation ou l'aspiration présente n'est pas jugée suffisante, l'utilisation d'un filtre respiratoire devient nécessaire et suffisante. Des lunettes de protection sont également souhaitables.

En cas de contact prolongé, se laver à l'eau et au savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations générales**

Etat physique :	Solide
Couleur :	Claire pour le panneau en laine de bois enrobé de ciment. Gris ou blanc en ce qui concerne le polystyrène expansé.
Odeur :	Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité :	Difficilement inflammable
Masse surfacique :	2 à 15 kg/m ² selon l'épaisseur du produit

9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible

Classement de réaction au feu :	M1
Température de décomposition :	au-delà de 200°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Conditions à éviter**

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).

Le polystyrène expansé se décompose dès 100°C. Eviter la proximité de sources de chaleur et d'inflammation.

10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances pouvant être émises lors de la combustion du produit : monoxyde et dioxyde de carbone, traces de bromure d'hydrogène, traces éventuelles de styrène ainsi que d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.

Nos fournisseurs de polystyrène expansible mentionnent des études récentes indiquant que des perles de polystyrène expansé contenant l'ignifugeant en faible quantité (< 0.7%), ne doivent pas être associées à un risque quelconque pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets d'entrevous sous-face clarté sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont recyclables à condition d'être acheminés a minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Il est à noter toutefois que le produit contient une substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse. Cette substance est listée parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1. Il s'agit de l'hexabromocyclododécane qui confère au produit ses caractéristiques ignifuges.

Phrases de risque associées au produit : Aucune

Conseils de sécurité associés au produit : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas fumer.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

R12	Extrêmement inflammable
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

